

# ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

## Demande de reproduction de documents

Prénom et Nom :

Objet de la demande :

Type de reproduction demandée (duplication de microfilm, photo numérique, photographie <sup>1</sup>)

Nature et cote des documents concernés :

**Toute utilisation de document conservé aux Archives départementales à des fins commerciales (publication...) étant soumise au paiement d'un droit de reproduction (voir tarif), le demandeur soussigné s'engage à ne pas utiliser à une telle fin les reproductions qu'il fera.**

**Il s'engage également à faire figurer la mention - Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence- suivie de la cote exacte du document sur toute présentation du ou des reproductions.**

A Digne-les-Bains, le

Signature :

Avis du directeur :

---

<sup>1</sup> Selon les possibilités du service et l'état des documents

PHOTOCOPIES POUR LES BESOINS DES LECTEURS

Prénom et nom :

Cote : page (s), folio(s) :

Toute utilisation de document conservé aux Archives départementales à des fins commerciales (publication...) étant soumise au paiement d'un droit de reproduction (voir tarif), le demandeur soussigné s'engage à ne pas utiliser à une telle fin la ou les photocopies demandées. Il s'engage également à faire figurer la mention- Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence – suivie de la cote exacte du document sur toute présentation de la ou les photocopies.

Date :

Signature :

Visa du responsable de salle :

---

Réservé au service :

Nombre de photocopies :

- en format A4 :

- en format A3 :

# ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

## DEMANDE D'AUTORISATION DE PRISE DE VUE

### Avec un appareil photographique ou un scanner

Prénom et Nom :

Objet de la prise de vue <sup>1</sup> :

Type de reproduction envisagée (cliché noir et blanc/ couleur/ diapo...ou image numérique) :

Nature et cote des documents concernés :

Toute utilisation de document conservé aux Archives départementales à des fins commerciales (publication...) étant soumise au paiement d'un droit de reproduction (voir tarif), le demandeur soussigné s'engage à ne pas utiliser à une telle fin les reproductions qu'il fera.

Il s'engage également à faire figurer la mention - Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence- suivie de la cote exacte du document sur toute présentation du ou des clichés.

Il s'engage enfin à remettre aux Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, si celles-ci l'estiment utile, un double (négatif ou diapo) de la reproduction réalisée, qui sera à la libre disposition du service pour son usage propre et moyennant la mention du nom de l'auteur.

A Digne-les-Bains, le

Signature :

Avis du directeur :

---

<sup>1</sup> Facultatif